



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DROITS DE VOIRIE POUR L'AUTORISATION DES TERRASSES/ ANNEE 2021 POUR UNE NOUVELLE DEMANDE OU UNE EXTENSION

A retourner dûment complétée et signée à l'adresse suivante ou par mail à accueilst@bourgoinjallieu.fr.
Services Techniques – 16 Rue Edouard Marion – 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Nom et Prénom du Gérant / Propriétaire :

Nom de l'Enseigne :

Nom de la Société :

N° de SIRET ou SIREN :

Adresse de la Société :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

e-mail :

Localisation du Commerce :

Spécialité :

Documents fournis pour la demande (cocher les cases) :

- Un plan de situation de l'établissement
- Une photo du site
- Une notice descriptive avec plan côté d'implantation de la terrasse (y compris détails de composition du plancher et trappes de visite aux réseaux le cas échéant) sur le domaine public avec description et cotation des cheminements restant pour le public. Un plan de masse avec l'indication de la nature et de la largeur des voies, ainsi que celle de la largeur du trottoir.
- Une insertion paysagère
- Plan / Croquis de la terrasse avec détail du mobilier et son implantation, nombre de rangées de tables par ex., implantation des jardinières, etc.
- Attestation d'assurance pour l'exploitation de son établissement et de sa terrasse

Autres documents

- Attestations écrites d'accord des commerces voisins en cas d'extension de terrasse en périphérie
- Coupes et détails techniques (cas des vérandas) : élévation parallèle et perpendiculaire à la façade avec indication du nombre de panneaux, leur largeur et la longueur totale, les pans de toiture et leur pente, leur hauteur à l'égout, leur fixation, le détail du bandeau, etc. L'indication à plus grande échelle du système de fixation des panneaux au sol, sur la façade. La liaison entre la terrasse et l'intérieur de l'établissement (niveaux NGF). Les détails des ouvertures et unités de passages justifiant d'une bonne possibilité d'évacuation de l'établissement.

CALCUL DES DROITS DE VOIRIE

a) Terrasse simple, non couverte et sans structure, sur trottoir ou dans une aire piétonne : 20€/m²/an

Type de surface occupée	SURFACE OCCUPEE	PRIX AU M ²	TOTAL
Terrasse simple	0	20 €	0,00
Présentoir/étagères	0		

b) Terrasse simple sur voirie ou stationnement ET/OU terrasse avec structure démontable se situant sur voirie et/ou sur trottoir et/ou dans une zone piétonne :

1- Période estivale (du 1^{er} avril au 31 octobre) : 50€/m²/an

	SURFACE OCCUPEE	PRIX AU M ² /AN	SOUS TOTAL 1
Terrasse estivale démontable	0	50 €	0,00
Emprise sur stationnement	0		

2 - Pour une année complète : 80€/m²/an

	Surface occupée	PRIX AU M ² /AN	SOUS TOTAL 2
Emprise sur stationnement	0	80 €	0,00
Terrasse fermée	0		

3 - Plus-value pour emprise sur stationnement : +30€/m²/an

	SURFACE OCCUPEE	PRIX PLUS VALUE AU M ² /AN	SOUS TOTAL 3
Emprise sur stationnement en m ²	0	30 €	0,00
Emprise sur stationnement	0		

c) Terrasse construite en matériaux pérennes (vérandas) non démontable soumise à dépôt de dossier au titre du code de l'urbanisme : 120€/m²/an

SURFACE OCCUPEE	PRIX AU M ²	TOTAL
0	120 €	0,00

d) Chevalet / Oriflammes sur trottoirs : 200 €/unité (1 seul chevalet autorisé)

Quantité	PRIX A L'UNITE	TOTAL
0	200 €	0,00

SOIT UN TOTAL DE VOS DROITS DE VOIRIE : EUROS

A Bourgoin-Jallieu, le

Signature et mention « Lu et Approuvé »